



*Une chèvre, une région.*  
**LA POITEVINE**  
**LA LETTRE DE L'A.D.D.C.P.**



*Elevage Lydia Blanchet dans la Vienne - Avril 2011*

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA CHEVRE POITEVINE.**

**N° 74 MAI 2011**

*Cette lettre est réalisée dans le cadre du programme de sauvegarde de la Chèvre Poitevine avec le concours financier de :*





## Activités de l'association

### ➤ **Salon de l'agriculture 2011 : une présence remarquable**

Comme les années précédentes nous étions invités par CAPGENES à tenir un stand au salon de l'agriculture. Avec la chèvre pyrénéenne et la chèvre angora, nous avons représenté les chèvres à faible effectif. Notre stand, d'une quinzaine de mètres carré, était situé en face d'un grand espace de vente de fromage de chèvres et du podium RTL, ce qui nous a valu beaucoup de passage.

Certains de nos adhérents ont profité de la visite du salon pour venir discuter avec nous. L'occasion aussi de régler leur cotisation et d'acheter des articles de la boutique.

Des candidats à l'installation sont également venus discuter avec nous de leur projet et nous poser des questions sur la chèvre Poitevine. Orientés vers des projets de transformation fermière, ils cherchent une chèvre plus rustique, moins coûteuse en alimentation et frais vétérinaire et qui répondent aux attentes des clients de demain.

Cette année, c'est le Centre Saint Martin. Dans l'Eure, qui nous avait prêté deux chèvres : caline (2 ans) et cafrine (1 an). Si la petite était un peu craintive, la grande a bien joué le jeu des podiums et des ballades au salon. Emilie Cazaux du centre St Martin s'est occupée du transport des chèvres ce qui a été très pratique pour l'association.

Nous remercions, Capgenes, Le centre St Martin et tous les adhérents qui sont venus nous aider à tenir le stand : Simone Roy (86), Michel Brice (79), Mickael Blanchard (85), Laurent Bordeaux, Pénélope Friand (19), Clément Vinatier Roche (79).

Si l'aventure vous tente pour l'année prochaine, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association



D'autres photos et une vidéo sont présentes sur le site

<http://www.chevre-poitevine.org/2011/02/23/premiers-retour-du-salon-de-lagriculture-2011/>

### ➤ **Vers une grille de pointage spécifique à la chèvre poitevine**

A l'instar de ce qui se fait sur les chèvres Alpines et Saanens, Michel BRICE a travaillé à l'élaboration d'une table de pointage pour la race poitevine.

Les postes étudiés sont : La qualité de race (aspect général), la mamelle, le corps, les membres.

Nous avons eu l'occasion de la tester sur quelques chèvres de M. SAUZE. Nous devons maintenant la valider avec Capgenes afin de pouvoir l'utiliser sur le terrain. L'objectif serait de pointer les reproducteurs remarquables comme les mères à boucs.



➤ **Formation PEDIG sur la variabilité génétique**

Pendant une journée, l'animateur est monté à l'Institut de l'élevage suivre une formation sur la variabilité génétique et sur l'utilisation d'un logiciel de calcul de consanguinité.

L'enjeu est important dans le cas des races à faible effectif. La pression de sélection peut rapidement conduire à une perte importante de variabilité génétique. Notre objectif sera de chercher un compromis entre sélection et variabilité et d'éviter les dérives génétiques involontaires.

L'utilisation du logiciel PEDIG est intéressante, mais reste assez difficile à mettre en œuvre sans une utilisation régulière. Nous devons dans un premier temps continuer à consolider notre répertoire et nos données généalogiques avant de pouvoir exploiter pleinement cet outil. Nous comptons également sur l'Institut de l'Élevage et Capgenes pour surveiller l'évolution de la population poitevine et nous aider dans le choix des boucs d'IA.

➤ **Consolidation de la base de données des adhérents**

La base de données des adhérents qui était sur Excel est maintenant sur Access. Ce qui nous permet de réaliser plus facilement le suivi des adhésions dans le temps et toutes sortes de traitements statistiques. Cela nous a également permis de réaliser un annuaire géographique des éleveurs sur le site.

➤ **L'Assemblée Générale du CREGENE**

Le lundi 21 Mars se tenait l'assemblée générale du CREGENE à Courçon. Jean Christophe SAUZE, était présent. Il a indiqué qu'aujourd'hui les priorités de l'ADDCP étaient d'établir des références techniques sur la production laitière dans le but de mettre en place une démarche d'amélioration et de renforcer la viabilité des installations.

Face à une réduction des subventions publiques, les différentes associations ont été encouragées à diversifier leurs ressources financières et à passer de la simple conservation à plus de valorisation. Notamment dans des démarches de labellisation.

➤ **Conseil d'administration du Mardi 26 Avril à COULON**

**Etaient présents:** Jean-Christophe SAUZE, Michel BRICE, Emmanuelle CHEBROU, Clément VINATIER ROCHE, Philippe MASSE, Paul RIGA (animateur CREGENES), François VAUTIER, Laetitia CLEAUD (stagiaire BTS)

**Etaient excusés:** Pierre MARTIN, Marie Claude AUNEAU, Christianne PAULY, Dominique GIRET, Benoit BITEAU, Karine et Michel BOISSARD, Mireille SCHMIDT

Le CA a commencé à 14h00. Les points suivants ont été abordés

• **Convention entre l'ADDCP et CAPGENES**

Nous avons étudié une proposition de convention avec CAPGENES. Elle détermine le travail à réaliser par l'ADDCP pour lequel CAPGENES nous reversera une aide financière.

Nous avons demandé que notre rôle de partenaire à l'élaboration des objectifs de sélection de la race poitevine soit mentionné, ainsi qu'un droit d'accès aux traitements des données du répertoire. Avec cette convention, nous devenons également associés coopérateur de l'union CAPGENES.

La convention définitive qui sera signée est présentée page 4 et 5.



**Convention de financement du programme  
« Chèvre de la race POITEVINE »  
2010**

Entre

Capgènes, Organisme et Entreprise de Sélection caprine multiracial  
Agropole, 2135 route de Chauvigny – 86550 Mignaloux Beauvoir  
représenté par son directeur Pascal Boué,

Et

l'Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine (ADDPC) 2 rue du Port  
Brouillac – 79510 Coulon  
représentée par son président Jean-Christophe Sauze, ci-après désigné par : « le partenaire local ».

Considérant l'instruction de la DGI du 16 juin 2006 du Bulletin Officiel des impôts 3 A-7-06 n°100 sur  
les règles de la TVA applicables aux subventions directement liées aux prix d'opérations imposables à  
la TVA (titre II application B-13 alinéa 6),

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 – Objet**

Dans le cadre de ses missions régaliennes mentionnées à l'article D653-31 du Code Rural, Capgènes, en tant qu'Organisme de Sélection, définit les objectifs de sélection et les caractéristiques des populations pour lesquelles il est agréé en collaboration avec l'ADDPC. Il veille à la cohérence des actions qui concourent à l'amélioration génétique des races et aux ressources génétiques dont il a la charge.

En partenariat avec Capgènes, l'association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine prend en charge un certain nombre d'actions sur le terrain mentionnées à l'article 5. A ce titre, l'association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine bénéficie d'un appui financier pour pouvoir mener à bien ces actions au titre de l'exercice 2010.

**Article 2 – Période d'application**

Dans le cadre de l'intégration de la race Poitevine au sein de l'Organisme de Sélection Capgènes, la contractualisation des activités déléguées prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.





**Article 3 – Responsables chargés du suivi de l'exécution de la présente convention :**

- Pour l'Organisme de Sélection Capgènes :

Monsieur Pierre Martin

Agropole, 2135 route de Chauvigny – 86550 Mignaloux Beauvoir

[capgenes@capgenes.com](mailto:capgenes@capgenes.com)

- Pour le maître d'œuvre local : le chargé de mission

Monsieur François Vautier

2 rue du Port Brouillac – 79510 Coulon

[addchevrepoitevine@orange.fr](mailto:addchevrepoitevine@orange.fr)

**Article 4 – Travaux du partenaire local**

Le partenaire local agissant en tant que maître d'œuvre prend en charge les actions suivantes :

- \* Mise à jour de l'inventaire zootechnique de la race
- \* Récolte de données techniques sur la race (pointage, compilation des résultats du contrôle laitier)
- \* Contact avec les éleveurs adhérents de l'association
- \* Recrutement des mâles pour la cryoconservation

En contre partie et en fonction des besoins, Capgènes assurera la restitution des données zootechniques contenues dans le Livre Généalogique de la race.

**Article 5 – Engagement de Capgènes**

Capgènes s'engage à verser au partenaire local une somme de 1 800,00 euros pour participation aux frais engendrés par les actions décrites à l'article 4. Cette participation forfaitaire annuelle provient des crédits génétiques attribués par le Bureau de la Sélection du MAPAAR au titre des ressources génétiques, et conventionnés entre France Agrimer et Capgènes. Cette participation forfaitaire annuelle contribue en partie à l'équilibre du fonctionnement de l'association.

**Article 6 – Engagement du partenaire local**

Le partenaire local s'engage à devenir membre de l'OS en s'acquittant d'une cotisation annuelle fixée à 10% du montant de la participation forfaitaire attribuée par Capgènes. Par ailleurs, le partenaire local devra souscrire à la signature de la première convention une part sociale à l'Union de 215,00 euros pour devenir associé coopérateur au titre des activités de l'OS de l'Union Capgènes.

Pour Capgènes,  
Le Directeur.

Pour le partenaire local,  
Le Président.



- ***Nous souhaitons rentrer 2 boucs en centre d'Insémination Artificielle en 2011***

Il y a actuellement 21 boucs proposés en insémination artificielle, avec un total de plus de 3000 doses. L'année dernière, 120 doses ont été utilisées. Ce qui représente environ 4% du stock. D'autre part, 183 doses (6%) sont issues de boucs porteurs d'allèle considérés comme à éviter dans notre schéma de sélection.

L'année dernière, les deux boucs qui sont rentrés au centre n'ont pas pu être collectés. L'un est ressorti positif au CAEV lors d'une seconde analyse. Le deuxième, suite à un problème d'identification manquante a dû être supprimé.

Éleveurs, n'oubliez pas que l'identification est obligatoire chez vous. Pas uniquement en cas de contrôle mais aussi pour vous permettre de toujours reconnaître vos animaux. Et dès que les animaux sortent de l'exploitation, pour une foire ou pour toute autre activité, il doit y avoir double bouclage et bientôt électronique.

Nous acceptons notre part de responsabilité dans le manque d'exigence lors du transfert de cet animal, mais que diable, notre rôle n'est pas de vous surveiller. Nous veillerons néanmoins à ce que cela ne se reproduise pas.

Actuellement nos critères de sélection pour le choix des boucs d'IA reposent sur :

- Sa généalogie dans le but de conserver de la variabilité génétique,
- Ces allèles
- Sa Morphologie
- Son comportement
- Les résultats laitiers de ses parents, ses ascendants et collatéraux (en tenant compte de l'effet troupeau grâce à une sélection des élevages ayant une conduite qui correspond aux attentes des éleveurs)

Avec l'évolution très prochaine du contrôle laitier simplifié (voir article sur le contrôle laitier adapté) et la centralisation de données par CAPGENES, nous espérons pouvoir bénéficier bientôt de données génétiques consolidées sur les aptitudes laitières des chèvres. Nous travaillons également sur des outils pour apprécier génétiquement, les aptitudes à la valorisation fourragère et à la longévité.

Si vous pensez avoir un bouc intéressant pour l'IA contactez nous.

Les boucs doivent avoir plus de 18 mois, être identifiés selon les règles en vigueur de l'IPG, être indemne CAEV, Chlamydia, Fièvre Q, Brucellose et il ne doit y avoir aucun cas de tremblante depuis quatre ans dans le cheptel.

Retrouvez le catalogue des boucs proposés à l'IA en 2011 sur le site internet dans l'onglet « la chèvre poitevine »

<http://www.chevre-poitevine.org/wp-content/uploads/2011/03/Catalogue-boucs-poitevin-2011.pdf>

- ***Le contrôle laitier adapté arrive en 2012***

En début d'année l'ensemble des races à petit effectif, en collaboration avec l'institut de l'élevage et CAPGENES avait fait la demande à France Contrôle laitier de mettre en place un service de contrôle laitier non pas simplifié mais adapté aux races à faible effectifs.

Aujourd'hui nous savons que ce dispositif verra le jour fin 2011.

Vous trouverez page 7 la présentation de ce dispositif.

Si vous êtes intéressé, nous vous encourageons à vous rapprocher dès maintenant de votre organisme de contrôle laitier pour en faire la demande. (à suivre page 8)



## Mise en place d'un protocole de contrôle laitier adapté aux races caprines locales

L'obtention de références de production est souvent problématique en races locales du fait du petit nombre d'éleveurs adhérents au contrôle de performance. Cela est en particulier vrai pour les races locales caprines dont très peu d'élevages adhèrent au contrôle laitier officiel. Celui-ci est souvent jugé contraignant, coûteux et pas toujours adapté au cas des races locales.

Des évolutions sont en cours pour ce qui concerne la gestion des données provenant du contrôle laitier caprin (base de données appelées SIECL) qui laissent entrevoir des améliorations dans **l'utilisation du contrôle laitier pour les races à faibles effectifs**. De nouveaux paramétrages seront notamment possibles avec une durée de lactation qui sera définie pour chaque race ou la suppression du litrage minimum pour la prise en compte des pesées.

Le contrôle laitier simplifié proposé pour les races à faibles effectifs pourra avoir les spécificités suivantes :

- 3 passages minimum :
  - 1<sup>er</sup> passage 70 à 100 jours après mise-bas
  - 2<sup>ème</sup> passage 130 à 160 jours après mise-bas
  - 3<sup>ème</sup> passage 1 mois avant tarissement
- Possibilité d'effectuer des pesées quantité + qualité ou quantité uniquement
- Possibilité de ne contrôler qu'une partie du troupeau (en cas de présence de plusieurs races ou pas de contrôle sur les premières lactations)

De plus, les résultats issus de ces contrôles simplifiés seront également exploitables à l'échelle de chaque race pour avoir une meilleure connaissance du potentiel de production de ces races ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, les résultats n'étant transmis qu'à l'éleveur lui-même.

Les organismes de contrôle laitier officiel ont été avertis par leur fédération (FCEL) de ce nouveau protocole et seront normalement en mesure de le mettre en place dès la fin de l'année 2011. Le choix des modalités de mise en place et la tarification de ce service sont du ressort de chaque organisme.

**Nous espérons que ces nouvelles modalités permettront à un plus grand nombre d'élevages d'adhérer à ce contrôle laitier spécifique aux races locales permettant ainsi au niveau de l'éleveur d'avoir une meilleure connaissance de la production de ses animaux et au niveau de la race une meilleure caractérisation de son potentiel de production.**



Nous vous rappelons également que l'ADDPCP verse une aide financière aux éleveurs qui s'inscrivent au contrôle laitier. En 2011, cette aide a concerné 16 élevages avec 694 chèvres. Les éleveurs ont touché 5.76€/ chèvre.

- **Laetitia Cleaud travaillera sur la valorisation Fourragère**

Lors de ce CA, Laetitia Cleaud, élève de BTS en stage à l'ADDPCP cet été, nous a présenté le sujet sur lequel elle souhaite travailler : une enquête sur la valorisation fourragère. Le but étant de dégager des pistes de travail pour permettre aux éleveurs d'améliorer la valorisation fourragère des chèvres et d'en tenir compte dans le schéma génétique.

Son travail reposera sur une recherche bibliographique et une enquête dans les élevages. Attendez-vous donc à recevoir un coup de téléphone de sa part pour un rendez-vous cet été. Ce sujet est à la fois important et difficile à traiter. On compte sur vous pour l'aider.

## L'important est de communiquer

### ➤ **Revue de Presse**

Le Magazine « La Chèvre » a réalisé un reportage sur les éleveurs qui travaillent avec des races de chèvres à faible effectif. A cette occasion Damien HARDY est allé interviewer l'éleveuse Claire GENDRON installée dans la Sarthe. N°303 de Mars Avril 2011 - Page 9

A l'occasion de l'Assemblée Générale du CREGENE, un article est paru dans le courrier de l'ouest. - Page 10

Ci-contre à l'occasion du SIA 2011, dans la nouvelle république du 23/02/2011 (vous corrigerez de vous-même les petites erreurs de cet article)

### ➤ **Le site internet**

Nous sommes conscients que tout le monde n'a pas accès à internet dans les mêmes conditions. Cependant, l'augmentation du nombre d'adhérents et l'éloignement géographique nous contraint à utiliser de nouveaux outils de communication. L'enjeu est également de vous permettre d'être plus autonome au sein du réseau de l'ADDPCP.

- **Fréquentation du site**

Il est encore trop tôt pour estimer la fréquentation du site. Cependant les premiers indicateurs sont plutôt positifs. Depuis le premier janvier, nous avons enregistré 984 visites (8 visites/jour)

- **Les petites annonces**

Après quelques soucis techniques, les petites annonces semblent aujourd'hui bien fonctionner. A ce jour, il y a 34 annonces déposées sur le site par des adhérents, que vous retrouverez à la fin de ce bulletin.

- **Faites des liens**

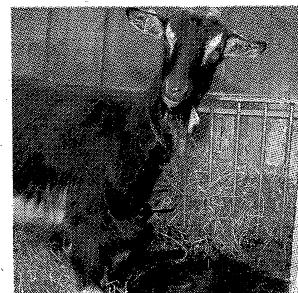
Si vous avez un site internet, ou si vous connaissez des sites intéressants, envoyez nous les adresses internet.



## la question

### **Pourquoi participer au Salon ?**

« Chaque année, la question d'une participation se pose », répond **François Vautier, animateur de l'Association pour la défense et le développement de la chèvre poitevine (ADSCP)**, invité cette année par Gapgene, centre national de production de semences pour l'espèce caprine. « Notre clientèle n'est pas parisienne, mais on vient quand même avec l'idée de rencontrer des jeunes qui pensent s'installer. Le bénéfice du Salon est dur à calculer, mais notre absence serait embêtante. » La plupart des 3.000 chèvres poitevines élevées en France, par une centaine d'éleveurs, se trouvent dans les Deux-Sèvres.



La chèvre poitevine, une des petites races caprines.





# La Poitevine fait des émules

**CHÈVRE POITEVINE** Appréciee pour les qualités fromagères de son lait, la Poitevine ne se cantonne plus à sa répartition géographique d'origine. Exemple dans la Sarthe où un couple d'éleveurs transforme plus de 60 000 litres en fromage.

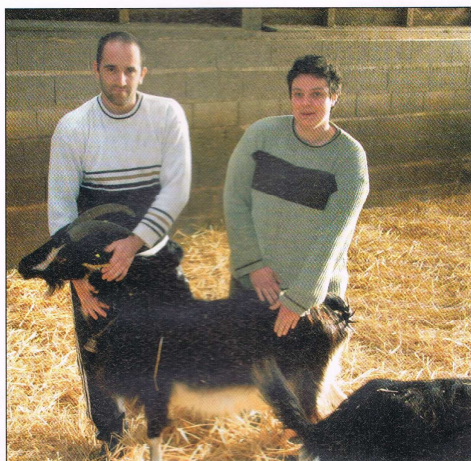
Claire Gendron et David Dupont ne sont pas poitevins. Pourtant, ils sont « *tombés amoureux* » de la race poitevine lors d'un stage de pré-installation chez un éleveur fromager des Deux-Sèvres. Avant de reprendre en 2006 la ferme parentale de Chantenay-Villedieu dans la Sarthe, Claire Gendron s'entraîne à faire du fromage avec d'abord deux chèvres poitevines. Le lait de cette race est reconnu pour ses qualités fromagères car les chèvres poitevines possèdent le variant originel de la caséine alpha S1.

Claire Gendron et David Dupont trouvent même au lait « *un petit goût de noisette* » qui arrive à convertir les plus réticents aux fromages de chèvre. « *Les chèvres poitevines sont bien résistantes aux maladies*, apprécie aussi Claire Gendron qui n'a pas envie de se débarrasser de ses animaux au bout de trois ans pour raisons sanitaires. »

## VENDU SUR SIX MARCHÉS DE LA SARTHE

Le choix de cette race semble également subjectif quand Claire et David décrivent la beauté de la robe ou le caractère calme et attachant de leurs animaux. Ce choix de race est aussi un choix éthique et militant. « *Il faut garder la diversité des espèces et cette race ne mérite pas de disparaître* », explique Claire Gendron, en digne héritière de son père passionné par les baidets du Poitou.

Aujourd'hui, le couple élève 110 chèvres et produit une large gamme de fromages dont leur spécialité — le chanvernet — un lactique de 420 grammes nécessitant un litre de lait et vendu 2,60 euros pièce. Les fromages sont vendus sur six marchés de la Sarthe. Une activité chronophage que les deux éleveurs de 29 ans aimeraient limiter à l'avenir. Ils envisagent pour cela d'augmenter le cheptel et de



David Dupont et Claire Gendron souhaitent augmenter la production laitière tout en gardant leur bon taux et leur « *super rendement fromager* ».

livrer une partie du lait à la laiterie. Une façon aussi de faire face aux difficultés financières rencontrées cette année, maigre en fourrage.

## ÉCHANGE DE BOUCS

De mars à octobre, les chèvres pâturent un mélange prairial au fil avant. « *Certains jours, elles restent jusqu'à 12 heures dans la prairie* », explique David Dupont. Avec ce régime, les chèvres poitevines produisent en moyenne un peu moins de 600 kg de lait par an, mais avec un troupeau qui compte environ deux tiers de primipares. La reproduction est assurée par la monte naturelle. Pour éviter la consanguinité, les éleveurs ne gardent pas les boucs plus de deux ans dans le troupeau. Les mâles sont échangés avec des éleveurs adhérents à l'Association pour la défense et le développement de la chèvre poitevine (ADDCP).

Tous les ans, ils reçoivent la visite de l'amateur qui réalise des pointages morphologiques. L'association, qui édite également un bulletin d'information, sert ainsi de relais entre les éleveurs de poitevines de France et d'Europe. ■

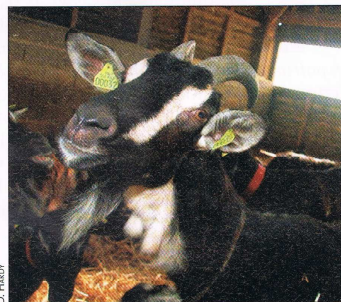
Damien Hardy

## CARTE D'IDENTITÉ

### Poitevine

- **Effectifs** : 2 600 chèvres
- **Localisation** : 45 départements en France, en Belgique et en Allemagne
- **Caractéristiques principales** : Poils demi-longs, robe brun foncé, dessous et face intérieure des membres blancs, liseré blanc de chaque côté du chanfrein, dos long et droit.

Association pour la défense et le développement de la chèvre poitevine  
2 rue du Port de Brouillac - 79 510 Coulon  
Tél. 05 49 76 91 33  
[www.chèvre-poitevine.org](http://www.chèvre-poitevine.org)



## Décimée puis sauvée

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on comptait environ 40 000 chèvres poitevines en France. Mais la fièvre aphteuse de 1925 a décimé les troupeaux, reconstitués dans l'urgence avec des chèvres alpines et saanen. Aujourd'hui, grâce à l'association pour la défense et le développement de la chèvre poitevine créée en 1986, environ 120 éleveurs s'occupent de 2 600 chèvres. À noter que 22 boucs sont disponibles à l'insémination artificielle. ■ D. H.





# Ces animaux peu présents dans nos fermes

Le Cregene défend huit races d'élevage dont la popularité a décliné, et tente de convaincre de nouveaux éleveurs.

## ► La maraichine



On en trouve aussi aux Pays-Bas.

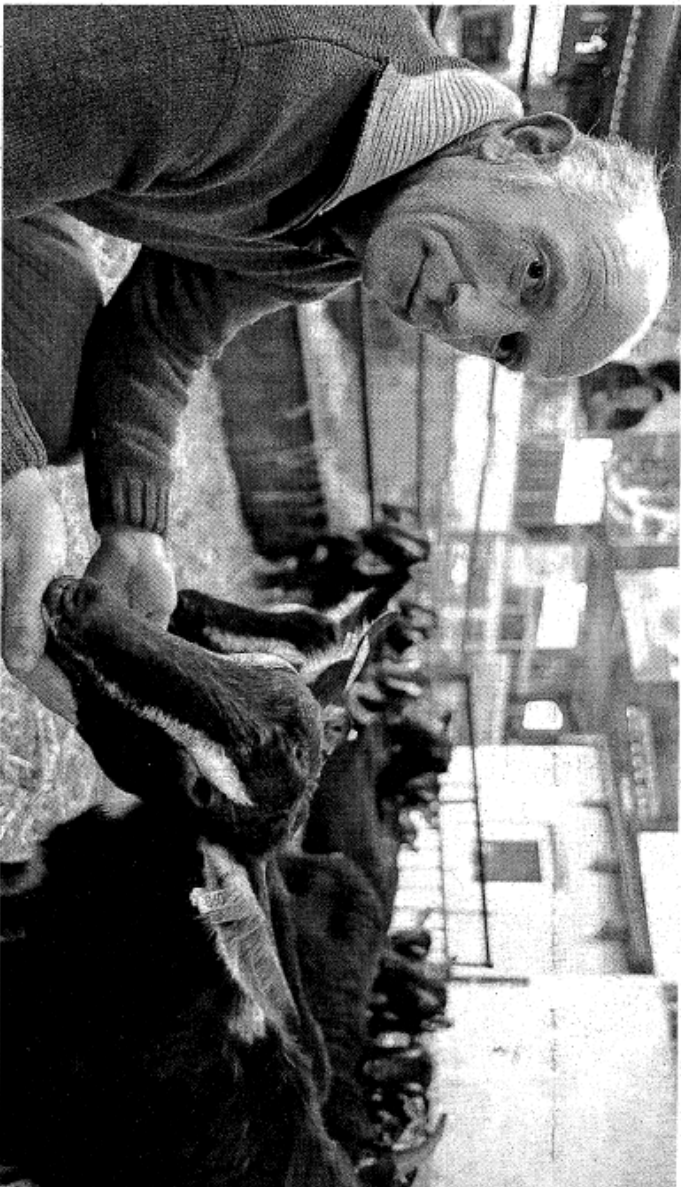
Elle est capable de supporter l'allemance de conditions climatiques très sèches et très humides, et a de bonnes facilités de veilage. La Maraichine peut donner du lait et de la viande. Il en reste un millier, répandues jusqu'aux Pays-Bas.

## ► Oie grise ou blanche



L'oise blanche est devenue rare.

Les deux sont d'abord élevées pour la qualité de leurs plumes. Les oies blanches ont une bonne chair. Elles vivent en prairie où elles jouent un rôle écologique. Un programme d'urgence au début des années 1990 a permis d'éviter l'extinction. L'oise blanche est également élevée pour produire du cuir. Elle a compté jusqu'à 300 000 spécimens à l'entre-deux-guerres. Seuls quelques éleveurs du Marais poitevin en ont encore aujourd'hui.



Ardin, samedi. « J'ai vu les poitevines remplacées par des bêtes que l'on disait plus rentables. J'ai décidé de faire le chemin inverse. » Photo CO - Christophe BERNARD.

**BENJAMIN JULIENNE**  
redac.nordest@courrier-ouest.com

**P**ourquoi laisser s'éteindre une race élevée depuis plus de 2000 ans ? Jean-Christophe Sauze, 55 ans, n'a toujours pas trouvé de réponse à cette question. Et c'est pour ça qu'en 1988, il crée l'Association pour la défense et le développement de la chèvre poitevine, qui adhère au Cregene (Conservatoire de ressources génétiques).

Avec son épouse, ils repriment alors un troupeau d'une quarantaine de bêtes, à Ardin, et en ont aujourd'hui 200. La majeure partie des 120 000 litres de lait qu'ils produisent chaque année est transformée en fromage. Une vingtaine de variétés qui sont vendues en magasin ou sur les marchés. Le lait des poitevines favorise cette transformation et donne un

gout particulier au fromage. « Sur le marché, certains clients diges nous disent retrouver des saveurs de leur enfance, qu'ils avaient perdues depuis, explique l'éleveur. C'est une grande satisfaction d'entendre ça ! »

## \* Un élevage rentable mais il a encore des obstacles \*

Autre motif de contentement, la rentabilité de l'exploitation. Lors de leur installation, les époux Sauze ont parfois été regardés comme de doux rêveurs. Aujourd'hui, le couple emploie deux salariés et a redonné à l'élevage sa clientèle, qui peut voir les chèèvres avant d'acheter son fromage.

Jean-Christophe Sauze va au bout de sa démarche. Il a remis ses bêtes à l'herbe, le plus possible, et suit le rythme naturel de gestation et de lactation des chèvres. La reproduction

se fait lorsque les jours raccourcissent, avec une gestation de cinq mois. Les mises bas ont lieu simultanément, un surcroît de travail pour les propriétaires. « Cela implique des périodes où l'on ne produit pas, mais nos clients apprécient ce respect de l'animal. » Et pour éviter la consanguinité dans le troupeau, il faut parfois faire appel à l'un des 50 autres éleveurs français qui se consacrent uniquement à cet animal, tout en évitant d'importer des maladies.

La race est-elle aujourd'hui sauvée ? « On a tous les arguments pour démontrer que cet élevage est rentable, mais il faut encore franchir des obstacles. Il y a environ 3 000 chèvres en France. Il en faudrait dix fois plus pour avoir vraiment l'esprit tranquille. » Si les consommateurs sont de plus en plus demandeurs de produits en vente directe, l'éleveur de chèvre se heurte

encore au discours dominant de l'agriculture intensive et à un soutien politique souvent timide.

Le couple Sauze s'interroge aussi sur l'avenir de l'exploitation. Les journées de travail durent douze heures, un rythme de plus en plus difficile à tenir. « Ce matin, je me suis levée à 4 h 30 pour la première traite, explique Dany, l'épouse de Jean-Christophe. C'est dur de garder la même motivation qu'au début. »

Cette fille d'éleveur a pourtant passé sa vie au milieu des chèvres. Elle a vu la profession évoluer, et faire des choix qu'elle n'approuve pas toujours. Alors, sur la charpente de l'étable, Dany a accroché des pancartes : « Sauvagegarder », « respecter », « transmettre... ». Pour ne pas perdre de vue l'objectif fixé il y a vingt ans.

## ► Le baudet



Il en subsiste 350

Cet emblème a connu son heure de gloire lorsque le Marais poitevin était réputé pour sa production de mules. Associée à la rusticité du cheval de trait mullais, sa forte ossature assurait la solidité des mules. Il n'a d'ailleurs été élevé que pour la reproduction. Il en reste 350 en race pure.

## ► La poule de Marais



Il y en a 800 dans le Marais.

Élevée tant pour ses œufs brun-roux que pour sa viande, elle a regagné en popularité à partir des années 1970. On en compte 800 dans le Marais poitevin, mais on trouve des spécimens chez des collectionneurs étrangers. Cette espèce présente une grande variété de coloris : noir cuité, coucou argenté henniné ou encore fauve.





- La boutique – faites vous de la pub

Dans la boutique du site, vous retrouvez tous nos articles promotionnels.

Vous pouvez aussi télécharger le catalogue pour passer votre commande par courrier. Dans ce cas, avant de m'envoyer votre règlement, il est indispensable de me contacter pour que je vérifie les stocks et calcule vos frais de port.

Vous trouverez également ci-joint un bulletin de commande pour un gilet d'été à l'effigie de la chèvre poitevine.

- L'annuaire des éleveurs

Afin de vous aider à vous rencontrer, nous avons mis en place sur le site un annuaire géographique des adhérents qui sont éleveurs de chèvres Poitevines.

En tout, il y a 144 éleveurs faisant partie des adhérents de ces deux dernières années.

Quand on sélectionne un point sur la carte, une bulle nous indique le nom de l'éleveur, le nombre de chèvres poitevines et son numéro de téléphone.

Pour répondre à une forte demande en période de vente des chevrettes nous avons décidé de rendre cet annuaire accessible à tous. Si vous ne souhaitez plus voir figurer vos coordonnées sur cet annuaire, indiquez-le-nous par téléphone ou par mail.



<http://www.chevre-poitevine.org/annuaire/>



A ce jour en 2011, 10 nouveaux adhérents dont 7 éleveurs avec 90 chèvres ont rejoint notre association.

Bienvenue à Marie Sophie BILLE (47), Julien RAVON (85), Tania FERREIRA SALRETA (44), Amelie PRIAC ( 86), Ludivine COSSON (85), Rodolphe GUILLEMAIN (79), Juliette JACQUOT (92), Lavabre (33), Catherine ANDRAL (89), Laurence ANSIOT (16)

➤ **Visites d'élevage en 2011**

L'année dernière, L'association a visité une quarantaine d'élevages. Cette année, nous visiterons prioritairement les nouveaux éleveurs et ceux qui n'ont pas été visités depuis un ou deux ans. Les éleveurs de moins de dix chèvres ne seront visités que s'ils se trouvent sur l'itinéraire de plus gros élevages ou cas particuliers.

L'essentiel des visites devrait se passer en juin, juillet et septembre.

De manière à gagner du temps sur place nous vous encourageons à mettre à jour votre registre d'élevage et à tenir régulièrement informée l'association des mouvements d'animaux dans votre troupeau.

Une participation financière pour l'enregistrement des animaux au répertoire sera demandée lors du passage de l'animateur:

| Nombre d'animaux | De 1 à 4 chèvres | De 5 à 10 chèvres | De 11 à 40 chèvres | 41 chèvres et plus |
|------------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Frais            | 7 €              | 15 €              | 30 €               | 50 €               |

Le prix de l'analyse génétique pour la caséine Alpha S1 est de 28.50€. La participation des éleveurs est de 5€ par chèvre.

➤ **L'aide pour la Protection des Races Menacées de Disparition (PRM)**

Cette Mesure Agro Environnementale (MAE), qui ne concerne que les élevages de plus de 20 chèvres, peut représenter une aide financière intéressante.

Son montant est de 50€/UGB soit environ 7.5€/chèvre Ce qui représente le coût pour certains, du contrôle laitier. C'est aussi une manière de faire reconnaître l'action des éleveurs et de l'association sur le territoire.

La chèvre poitevine fait partie du catalogue des races menacées, mais bizarrement, cette prime est versée différemment d'une région à l'autre. C'est la Commission Régionale Agro environnementale (CRAE) qui fixe les priorités des aides à accorder. Dans certains cas, il existe d'autres races locales caprines qui peuvent justifier la mise en place de priorités dans l'attribution de cette aide. Pour autant la chèvre Poitevine, est une race qui concerne l'ensemble du territoire français et européen. Cette prime devrait être accordée partout.

Si vous n'avez pas droit à cette aide dans votre département, nous vous encourageons à vous rapprocher de la CRAE afin de faire reconnaître l'importance de chaque élevage dans le programme de sauvegarde et redynamisation de la race. N'hésitez pas à utiliser nos supports de communication pour appuyer votre demande.

L'ADDPCP est officiellement l'organisme habilité à délivrer des attestations indiquant le nombre de chèvre poitevines dans votre troupeau.

Sur le site vous pouvez retrouver le texte officiel des MAE 2011 dans la documentation.



<http://www.chevre-poitevine.org/documentation/>

➤ **Alerte Prême DPU**

Les agriculteurs ayant un dossier PAC avec DPU très faible ou très peu de DPU, peuvent demander avant le 16 Mai (mais est-ce vraiment trop tard ?) soit une attribution nouvelle sur les hectares non pourvus soit une revalorisation à l'hectare.

➤ **Objectif 2011 : Création d'une marque « fromage de chèvre poitevine »**

Cette année l'ADDCP souhaite créer une marque nationale pour aider les éleveurs de chèvres poitevines à signaler aux consommateurs la spécificité de leurs produits.

Cette démarche avait déjà été menée par l'ADDCP dans la région Poitou-Charentes avec l'aide de l'IRQUA. Elle avait permis de mettre en place le label « **Signé Poitou-Charentes.** » avec son cahier des charges.

Aujourd'hui l'ADDCP souhaite proposer l'utilisation d'une marque à l'ensemble de ces adhérents. Dans la même idée que le « Signé Poitou-Charentes », nous travaillons à la création d'une « **marque collective simple** » avec son cahier des charges.

Principe de la marque collective simple :

*La marque collective est destinée à être utilisée par des personnes indépendantes les unes des autres. Elles respectent un règlement d'usage établi par le propriétaire de la marque qui doit être fourni au moment du dépôt.*

• **La marque et son logo**

A ce stade nous devons encore arrêter la marque (dénomination) et son logo.

Nous profitons de cette lettre pour vous montrer nos idées. N'hésitez pas à nous donner votre avis et nous faire des propositions.



Il faut imaginer que ce logo sera réduit pour apparaître sous la forme d'une puce sur l'étiquette des éleveurs.

Voici un test d'incrustation du logo sur l'étiquette d'un éleveur.



Une plaquette sera réalisée pour permettre aux éleveurs de présenter la marque et son cahier des charges.

• **Le cahier des charges du fromage de chèvre poitevine**

Le travail mené avec l'IRQUA sur le « Signé Poitou-Charentes » avait permis de définir un cahier des charges. Les mêmes points essentiels y sont repris :

- Nombre de chèvres inférieures à 250 chèvres par troupeau et sur un site
- Fabrication respectant un savoir faire fermier
- Alimentation sans OGM
- Consommation de foin ou de fourrages verts obligatoire
- Fourrages produits principalement localement





- Inscription au répertoire des animaux et adhésion à l'association

Une participation financière de l'ordre de 0.5 cts/ litre est envisagée dans le cadre d'une utilisation de la marque à titre commercial.

Afin de voir si les attentes avaient évoluées, depuis l'étude pour l'IRQUA, Michel BRICE a profité de la dernière assemblée générale pour remettre à la vingtaine de personnes présentes un questionnaire sur le cahier des charges du fromage de chèvre poitevine.

En voici le retour :

### **Synthèse des résultats de l'enquête sur le projet de mise en place d'un cahier des charges du fromage de chèvre poitevine par l'ADDCP**

Par Michel Brice – CA du 26 avril 2011

*Rappel : Un questionnaire relatif à des « Propositions pour un cahier des charges du fromage de chèvre poitevine » a été présenté et remis aux adhérents lors de l'Assemblée Générale de décembre dernier. Il se divisait en neuf parties, chacune comportant un certain nombre de questions sur lesquelles il fallait donner son avis. L'ensemble des résultats de ce questionnaire ont ensuite fait l'objet d'une synthèse présentée ci-après.*

**L'ensemble des participants à l'enquête a plébiscité une démarche de durabilité dans la conduite d'élevage et la production de fromage sous le contrôle de l'ADDCP par un lien au sol renforcé, une typicité du fromage affirmée, une autonomie alimentaire assurée et une prévention sanitaire privilégiée.**

Un large consensus s'est aussi dégagé en faveur de la création d'une marque de « fromage ADDCP » déposée par notre association auprès de l'INPI. Le label rouge national étant lui considéré comme trop lourd et long à mettre en place, plus coûteux aussi.

Tous les éleveurs seraient bien entendu obligatoirement adhérents à l'ADDCP et devraient verser 0,5 centime d'euro par litre de lait transformé.

La reproduction des animaux doit se pratiquer sans utilisation d'hormones exogènes et qu'en race pure soit par saillie naturelle soit par IA.

Pour l'utilisation d'un bâtiment et la conduite au pâturage, le mode d'élevage plus extensif et plus rustique avec la poitevine amène logiquement vers la pratique du pâturage lorsque c'est possible. Cette question a fait débat mais tout le monde s'accorde à dire qu'il faut être plus précis et cohérent pour prendre une décision :

- si le pâturage devient obligatoire pour tous les élevages qui adhèrent à ce cahier des charges il devra être d'au minimum 150 jours par an.
- si le pâturage n'est pas obligatoire, il faudra distinguer les fromages issus des élevages qui pratiquent le pâturage de ceux qui alimentent leurs chèvres qu'au foin (par exemple au moyen d'une pastille de couleur différente pour les deux cas).

Dans tous les cas (pâturage ou pas) un parcours extérieur sera obligatoire, avec une surface en m2 par chèvre qui reste à fixer par l'ADDCP.

Concernant la conduite sanitaire du troupeau et les pratiques médicales, tout le monde est d'accord : mieux vaut prévenir que guérir et en cas de pathologie, privilégier les traitements naturels de substitution. Pour cela, certains souhaiteraient bénéficier d'une formation en la matière et d'autres proposent de partager plus largement les expériences entre éleveurs.

La conduite alimentaire :

- adhésion de tous pour des aliments non OGM avec une traçabilité garantie.
- les fourrages et les concentrés doivent provenir majoritairement de l'exploitation ou dans un rayon de 100 à 300 km. En cas de force majeure (par exemple sécheresse), une dérogation



pourrait être accordée aux éleveurs qui en feraient la demande pour un approvisionnement sur tout le territoire national.

- la ration journalière se composera d'au minimum 1 kg de MS fourragère/chèvre.
- 90 % de concentré fermier dans la ration semble trop strict pour la majorité des éleveurs. Une proportion inférieure est donc à proposer.
- Les troupeaux mixtes : les avis sont partagés certains étant soucieux de ne pas exclure les éleveurs qui sont dans ce cas. Une dérogation pourrait être accordée pour la 1<sup>ère</sup> année comme phase de transition vers un troupeau 100 % poitevin à la fin de l'année suivante ; période de « conversion » comme en bio.
- l'emploi de lactosérum sera obligatoire ainsi que la présure naturelle ; en cas d'accident de fromagerie certains éleveurs demandent l'autorisation d'utiliser un ferment du commerce
- la liberté de choix de la forme du fromage selon sa région est une évidence pour tous
- le lait est à 100 % issu de race pure poitevine et les contrôles par l'ADDPCP sont admis par tous ; en cas de litige l'ADDPCP fera appel au service de l'administration

**Nous vous invitons dès maintenant à réagir à cette synthèse pour nous aider à finaliser le cahier des charges.**

### **Faites nous part de vos remarques, nous les entendrons**

**Nous insistons sur le fait que notre démarche ne sera crédible que si les points sur lesquels nous nous engageons, sont acceptés par tous ou presque et sont facilement contrôlables.**

## **Bibliographie**

### ***L'apprentissage des jeunes pour une meilleure valorisation des pâturages***

Les éleveurs de chèvres poitevines ont généralement pour objectif de compenser une production laitière moindre par la longévité de leurs chèvres et une plus grande capacité à valoriser les fourrages notamment au pâturage.

Si on pense que la génétique rustique de la chèvre poitevine peut expliquer en partie ces aptitudes, la conduite du troupeau peut également les favoriser.

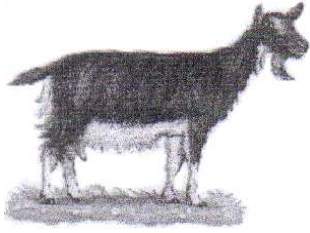
Bertrand DUMONS, directeur de recherche à l'INRA, travaille sur le comportement animal des herbivores au pâturage. Dans un article écrit en 2001 « le pâturage vu par l'animal » que vous trouverez au complet sur le site (lien ci-dessous), il aborde notamment l'intérêt de l'apprentissage alimentaire précoce des jeunes au pâturage.

Pour des raisons de facilité, les chevreaux sont souvent séparés des adultes. Pourtant une sortie précoce dès le sevrage en compagnie des adultes aurait des effets positifs sur le comportement alimentaire futur des chèvres : Il entrainerait une augmentation de la consommation d'espèces végétales différentes, une augmentation de la capacité d'ingestion et une meilleure utilisation nutritive des fourrages.

Cependant, le pâturage précoce comme source d'alimentation peut ralentir la croissance qui, chez la chèvre poitevine est déjà lente.

<http://www.chevre-poitevine.org/documentation/>

<http://bertrand.dumont.voila.net/>



## Animaux, matériel et stage

contact : ADDCP 2 rue du Port Brouillac 79510 COULON

05.49.76.91.33 – courriel : [addchevrepoitevine@orange.fr](mailto:addchevrepoitevine@orange.fr)

Les petites annonces sont réservées aux adhérents à jour de leur cotisation.

**Claire Gendron - Téléphone: 0243924517 - Lieu: Chantenay Villedieu, 72, FRANCE**

A vendre 10 chevrettes 2011 sevrées

**Mr et Mme CHEBROU - Téléphone: 0549071823 - Lieu: les fosses, 79, france**

Urgent pour cause de surnombre, nous vendons 20 chèvres de 1an1/2 pures poitevines, 200 euros chacune, non écornées. Nous sommes éleveurs, fromagers en AB dans les 2 sèvres en lisière de forêt de Chizé.

**Simone Roy - Téléphone: 05 49 48 11 83 - Lieu: ADRIERS, 86, FRANCE**

à vendre 3 chevrettes et un chevreau nés fin mars

**Stéphane Moreau - Téléphone: 06.17.09.40.92 - Lieu: 86**

Je vends ou échange 2 bouc poitevins un de 2006 origine Warroux (B2/B34) et un de 2008 origine Troubadour (B1/B34).

**Rosina IRACE - Téléphone: 0553288893 - Lieu: PAULIN, 24, FRANCE**

Flonflon est en vente. Très beau bouc, bonnes origines.

Deux magnifiques boucs d'un élevage familial. Bonnes origines, en très bonne santé. Prix 20euros

Nous habitons la Dordogne, à côté de Sarlat, loin des autres éleveurs de poitevines. Mais le paysage-et notre élevage-valent le détour.

**Laurence Wargnies - Téléphone: 0032473910017 - Lieu: Belgique**

A vendre boucs poitevins d'un an et de l'année

**Demousseau - Téléphone: 0549096993 - Lieu: Granzay gript, 79, france**

vds 1 chevreau poitevin male né en mars 2011 et 3 chevrettes poitevines nées en mars également prix a voir en fonction de l'age a voir pres de niort 0549096993

**Dubois Olivier - Téléphone: 04 77 73 18 09 - Lieu: Saint Paul en Jarez, 42, france**

Vends cause cessation chevrettes poitevines bio de 12 mois (avec des cornes) , références contrôle laitier sur ascendance. 150 € la chevrete.

**Julien RAVON - Téléphone: 0683848430 - Lieu: SAINT MATHURIN, 85, FRANCE**

Vends 2 jeunes boucs Poitevins nés en février. Mères bonnes productrices. Origine WAROUX. Inscrit au CLO

**Joseph LETERTRE - Téléphone: 0243091342 - Lieu: Villier Charlemagne, 53, France**

2 chevreaux de 8 semaines à vendre. 100% poitevin. Origine Isabelle Juste.

**Caspar Laurence - Téléphone: 0670703145 - Lieu: vasles, 79, france**

vends petit boucs poitevins bien demarrer, élevage présumé indemne caev. inscrit au contrôle laitiers

**Julien Johanna - Téléphone: 0557474681 après 20H - Lieu: pessac sur dordogne, gironde, france**

vends 2 chevreaux poitevin bien démarré, bonnes origines des parents, élevage inscrit CLO

Tél: 0557474681 après 20 H

**Catherine Pautret - Téléphone: 02 97 75 24 18 - Lieu: BOHAL, 56, france**

à vendre jeunes boucs nés en février

**Jean MARC - Téléphone: 06 87 61 05 81 - Lieu: cramans, 39**

recherche 2 boucs de 2011 d'un élevage indemne de caev

de très bonne référence laitière

**Roger Schnell - Téléphone: 05 59 66 26 63 - Lieu: Sus, 64, france**

vds 4 chèvres bonnes laitières de 2 et 4 ans + 1 bouc de 4 ans très gentil, cause consanguinité. indem CAEV

**gaec le mel'élie - Téléphone: 06 78 08 69 01 - Lieu: messé, 79, fr**

vendons chevrettes naissantes en mars

**Bechoux Jean-Pierre - Téléphone: 003261615994 - Lieu: Neufchâteau, Belgique**

cherche chèvres et bouc dans le nord de la France ou en Belgique

**Ron - Téléphone: 0673603482 - Lieu: breal ss montfort, ille et vialine, france**

Bonjour,

Particulier recherche une ou deux chèvres en gestation ou lactation.

**Pautier - Téléphone: 06 69 70 19 14 - Lieu: bourg-charente, 16, france**

A vendre, 5 chèvres avec leurs petits et un bouc. Age de 1 ans à 3 ans pour les chèvres et 4ans pour le bouc. Tous les animaux sont indemne Caev et autres maladies contagieuses (résultats analyses), et tous les animaux sont suivie au niveau génétique (bonne génétique). De plus, dans le lot, seule descendance du bouc entrée en IA cette année (Igor).

**LEGRAND HERVE - Lieu: 87, France**

Vds chèvres pleines années 2008 2009 2010 - contacter par mail ou l'animateur de l'ADDCP

**Lo frair e la sor, bastian et leila - Téléphone: 0555672834 - Lieu: charron, 23, france**

Élevage traditionnel (pâturage, fourrage sec local...) caprin fromager propose chevrettes de renouvellement à réserver. Élevage au lait thermisé (prévention CAEV). Suivi du troupeau par CL et technicien caprin.

**Nathalie GAMOT et Claude NUGUES - Téléphone: 03 85 59 32 50 - Lieu: CHATEAU, 71, France**

Naissances février-mars Prophylaxie CAEV négative. Boucs d'excellentes origines

**Hilaire - Téléphone: 0470078772 - Lieu: AINAY LE CHATEAU, 03, fr**

Chevrettes poitevines à naitre février/Mars. Élevage BIO. CAEV(-). Contactez moi par téléphone.

**Jean Christophe Sauze - Téléphone: 0549043373 - Lieu: 79**

Chevrettes et chevreaux à vendre

**Christine Jubin - Téléphone: 0608933023 - Lieu: BAZOGES EN PAREDS**

Cherche 4 à 6 chevrettes poitevines à nourrir au biberon pour ferme pédagogique.

**Jean et Christiane Waroux - Téléphone: 0549296537 - Lieu: Crézières, 79, France**

en raison d'une diminution de notre cheptel, nous vendons plusieurs de nos boucs ceux-ci sont sélectionnés sur de bonnes laitières, pour plus de détails n'hésitez pas à nous contacter

**Declemy - Téléphone: 0623020954 - Lieu: jumelles, 49**

Pour l'année 2011 vend chevreaux poitevine courant février mars

**Agnes - Téléphone: 03 84 42 79 71 - Lieu: 39**

VD chevrettes et chevreaux poitevins a naitre février/mars 2010 issu cheptel CAEV – et AB.

**En aucun cas, l'ADDCP ne peut se porter garant de la pureté et du bon état sanitaire des animaux vendus par les adhérents dont nous communiquons les coordonnées. Nous comptons sur la probité de chacun pour que perdure la rubrique "transactions".**

Si vous avez des idées d'articles, des remarques ou tout simplement quelque chose à dire

Ecrivez-nous

## **CONTACTS**

Très bientôt, je serai sur les routes pour les visites d'élevages. Le plus simple est de me contacter sur mon téléphone portable au 06 61 36 25 98

Si il n' y a pas d'urgence, je vous recommande de me contacter par mail :

[addchevrepoiteveine@orange.fr](mailto:addchevrepoiteveine@orange.fr)

François VAUTIER / Animateur  
2, rue du Port Brouillac 79510 COULON

Jean Christophe SAUZE / Président  
EARL St GOARD 79160 ARDIN